

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 143 (2017)
Heft: [10]: Concours d'architecture et d'urbanisme

Artikel: Une densification qualitative pour l'ECAS à Fribourg
Autor: Ayoub, Mounir
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-736735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une densification qualitative pour l'ECAS à Fribourg

Texte: Mounir Ayoub

Le concours d'architecture permet souvent de révéler des solutions architecturales, urbaines et paysagères à priori inattendues par le maître d'ouvrage. Retour sur un cas d'école avec le concours pour l'agrandissement de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) à Fribourg.

≡ Début 2015, pour répondre à l'accroissement de ses besoins en surfaces de travail, l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) lance un concours d'architecture pour l'agrandissement du bâtiment existant. Parmi les 26 projets rendus, le jury en retient cinq pour le classement et décerne le premier prix au projet « Passerelle » du bureau Rey + Basso Ricci architectes.

L'analyse des stratégies d'implantation des projets rendus montre que la majorité des concurrents choisissent d'accoler un nouveau bâtiment à l'ancien. A contrario, Muriel Rey et Paolo Basso Ricci proposent de maintenir l'identité volumétrique initiale de l'édifice existant en détachant l'agrandissement et en le reliant par des passerelles chauffées de double et triple hauteur. Aux yeux des membres du jury, au-delà de la stricte réponse aux exigences du cahier des charges, cette proposition se révèle pertinente autant en termes architectural, urbain, paysager qu'en termes de phasage.

Un nouvel ordonnancement urbain

Le bâtiment de l'ECAS se situe dans une zone administrative de Givisiez dans la banlieue ouest de Fribourg. Entouré de quartiers de villas, enclavé par l'autoroute E27 et la route de la Chassotte, l'immeuble fait partie d'un ensemble de bâtiments à vocation tertiaire. Au sud et à l'ouest, l'édifice est bordé par des stationnements de surface. Au sein de ce paysage déstructuré et dépourvu d'espaces publics organisés, le projet « Passerelle » essaie d'amorcer un nouvel ordonnancement urbain. L'organisation du plan dégage une nouvelle place piétonne qui permet d'accéder aux deux corps de bâtiment.

En plus du choix audacieux de détacher les deux volumes, les architectes prennent la décision de convertir une partie des places de stationnement à l'air libre en parking souterrain, ce qui n'était pas demandé dans le programme. Ainsi, les alentours de

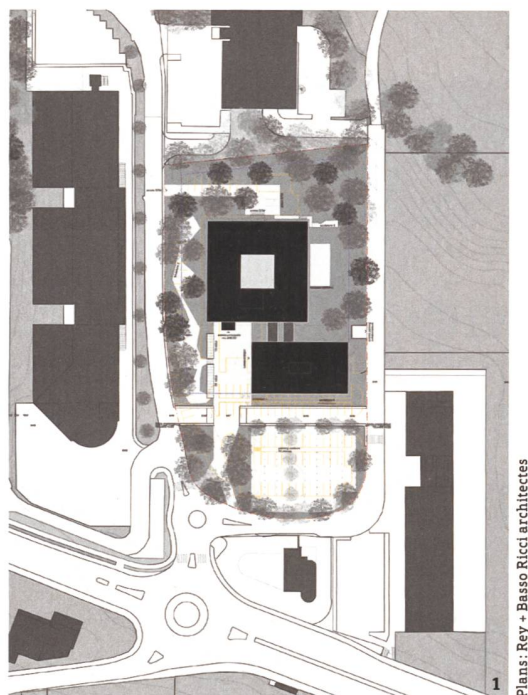
l'ensemble formé par les volumes et la place deviennent un parc boisé.

Grâce à ces deux choix de projet, les architectes, en plus de répondre aux demandes du cahier des charges du concours, proposent une alternative urbaine et paysagère à la dispersion architecturale inhérente au site. Au-delà du contexte fribourgeois, leur projet est une réponse concrète à la question de la densification qualitative du bâti dans les zones d'activités symptomatiques des périphéries des villes moyennes en Suisse.

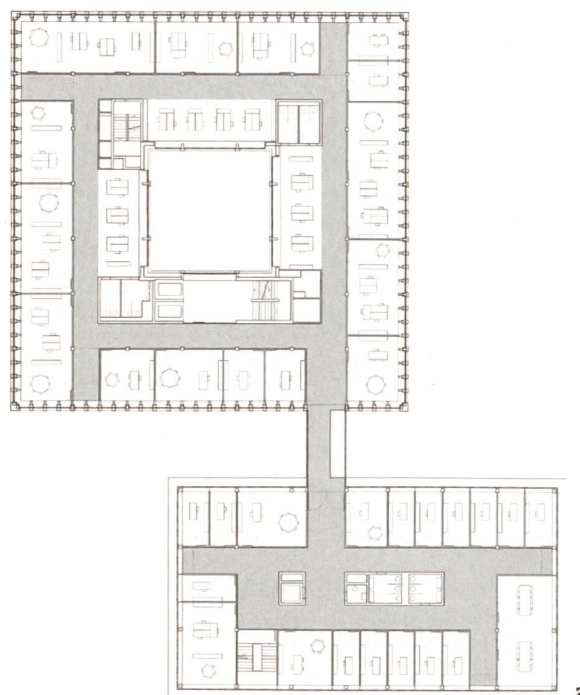
Une expression architecturale ordinaire au service de l'existant

L'actuel bâtiment est un imposant volume de six niveaux de forme cubique percé en son centre par une cour. L'enveloppe unitaire vitrée, rythmée par des éléments porteurs métalliques visibles en façade, est caractéristique de l'architecture tertiaire des années 1970 et 1980¹. Ne souhaitant pas marginaliser ce « déjà-là », les architectes font le choix d'un langage architectural simple en recherchant plutôt le dialogue que la copie ou la rupture compositionnelle. Dans le projet de rénovation des façades, le rythme vertical fortement présent dans le bâtiment existant est complété par une grille dont les horizontales se prolongent par des nez de dalles continus sur l'extension et les passages surélevés. Evitant le piège du mimétisme, la trame verticale, quant à elle, est plus espacée et moins marquée que celle qui est lisible dans le bâtiment existant.

Dans bon nombre de projets rendus au concours, les concepteurs ont proposé des architectures aux expressions fortes probablement pour faire écho au caractère institutionnel de l'ECAS. Encore une fois, en recherchant un dialogue avec l'architecture à la fois ordinaire mais néanmoins qualitative du bâtiment existant, Muriel Rey et Paolo Basso Ricci se démarquent nettement de leurs concurrents. Plutôt que de se lais-



Plans: Rey + Basso Ricci architectes



- 1 Plan masse
- 2 Plan étage type
- 3 La nouvelle place formée par le bâtiment existant et son extension

POUR UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PROCÉDURES

En 2015, un rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud portant sur une vingtaine de projets de constructions scolaires a provoqué de multiples réactions. Laissant à penser qu'il existe un lien de causalité directe entre les concours d'architecture et les coûts des constructions, le rapport est cependant parsemé, selon la SIA Vaud, de confusions et de raccourcis malheureux¹. La SIA Fribourg s'exprime à son tour par la voix de son vice-président, l'architecte Alexandre Clerc.

«La pratique du concours d'architecture n'est pas une procédure uniquement esthétique. A l'heure de la densification et d'une meilleure utilisation du sol disponible, il n'y a plus de projets simples. A travers les propositions des candidats, le jury d'un concours évolue dans un processus de recherche d'une qualité contextuelle et programmatique. Afin d'intégrer et de comparer la composante financière de manière judicieuse, on devrait établir un document qui recense, au Service des bâtiments du Canton, les ouvrages selon leur type, leur taille et leur fonction. Il permettrait aux communes, aux organisateurs et aux candidats de pouvoir s'appuyer sur des références tangibles. C'est dans la phase d'organisation et de jugement d'un concours que la marge de manœuvre financière est la plus importante, et le jury doit s'impliquer dès l'établissement du cahier des charges pour que la problématique soit bien posée. D'autre part, le rapport entre la surface utile (SU) et la surface de dégagement (SD), espaces servant à la circulation des occupants, est un enjeu important, de même que la part de surface d'enveloppe et le volume d'un bâtiment. Le document en question comporterait ces données, et son utilisation servirait de base pour les projets cantonaux ou communaux.

Il conviendrait également de favoriser le concours d'architecture et d'ingénierie dès la conception, ceci afin de prendre en compte les exigences techniques spécifiques à chaque procédure dès le début des études, et d'en tenir compte dans les critères d'évaluation du jury. Ensuite, afin de garantir un suivi entre le moment du jugement et le début du mandat du lauréat, il nous semblerait nécessaire qu'une délégation du jury accompagne le maître de l'ouvrage et le mandataire lors des premières phases d'avant-projet. Cette présence devrait faciliter une bonne transmission d'informations et aider à rappeler l'ensemble des enjeux.

De manière générale, il est de notre devoir de réfuter les raccourcis et les amalgames de ceux qui prétendent que le concours d'architecture serait synonyme de surcoût et de lenteur. Mais il s'agit bien sûr de prendre en compte les critiques argumentées et de travailler à l'amélioration continue de certains aspects dans l'organisation des procédures. C'est uniquement ainsi, et non en campant sur des positions corporatistes, que nous pourrions renforcer la crédibilité de nos professions.»

Alexandre Clerc, vice-président de la SIA Fribourg

NOTE

- 1 Voir à ce sujet www.vd.sia.ch/audit_constructions_scolaires



Image de synthèse: Kilian Amendola

ser tenter par une forte expressivité architecturale, ils concentrent leurs efforts sur leur parti, urbain et paysager. L'architecture est au service de son environnement construit immédiat et non l'inverse.

Un parti de phasage

En sus des questions strictement architecturales, patrimoniales ou techniques, les programmes d'extension et d'agrandissement posent souvent des questions de phasage. Maintenir les activités dans un bâtiment existant pendant la durée du chantier est souvent la clef de voûte de la réussite de ce type de projets, notamment en ce qui concerne les exigences budgétaires et les nuisances. En proposant de dissocier l'agrandissement et l'existant et en les reliant par des passages couverts, le projet lauréat permet le déroulement des travaux de construction de l'extension sans devoir nécessairement déménager les collaborateurs travaillant dans le bâtiment existant. La lecture attentive du mode de fonctionnement des différents services de l'ECAS et plus précisément la façon de les maintenir tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet a conduit les architectes à décider d'une stratégie de phasage pertinente qui a convaincu les membres du jury.

L'intelligence de lecture du programme de concours, la connaissance précise du lieu et de ses contraintes de fonctionnement aura permis aux architectes d'opter pour des décisions de projets innovantes et surprenantes. Le jury, en tranchant en leur faveur, a fait preuve d'une audace que sans doute seule la procédure de concours ouvert et anonyme pouvait autoriser. 

NOTES

1 Les quatre premiers niveaux ont été construits en 1972 et les deux derniers en 1984.

TROIS QUESTIONS À GIAN CARLO CHIOVÈ, ARCHITECTE CANTONAL DE FRIBOURG

TRACÉS: En matière de qualité architecturale et urbaine, quelles visions avez-vous pour le canton ?

Gian Carlo Chiovè: Le canton de Fribourg connaît un fort développement depuis plusieurs années. Le nombre d'étudiants est aussi en pleine croissance, ce qui induit un besoin important pour les HES et les universités en termes de nouvelles constructions et de rénovation des bâtiments existants. Les agglomérations, tout comme les autres centres du canton, s'urbanisent et créent des liens de plus en plus étroits avec la ville de Fribourg, notamment au travers de la mobilité douce. Le développement durable est un facteur important qui va diriger les futurs projets. J'aimerais participer à la création d'un canton dynamique, attractif et urbain, dans le respect de l'environnement.

A court terme, quels sont vos dossiers prioritaires ?

De grands projets vont débuter dans les prochaines années, comme celui de la tour Henri pour la Faculté de droit, la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), le projet Agroscope Posieux en collaboration avec la Confédération, le nouveau Musée d'histoire naturelle, la rénovation de la Haute école pédagogique (HEP), le projet d'agrandissement des Etablissements pénitenciers de Bellechasse ou encore le projet de requalification du quartier du Bourg en Ville de Fribourg. A l'heure actuelle, nous menons notamment les travaux de construction de la Haute école de santé (HEdS) sur le site des Arsenaux et du bâtiment de la police cantonale, à Granges-Paccot. En tout, nous avons environ 35 projets en cours. A ces grands projets vient s'ajouter la gestion de notre patrimoine, comme par exemple les différents châteaux qui nécessitent des travaux de rénovation et la Cathédrale St-Nicolas.

Après votre diplôme en architecture, vous avez effectué la totalité de votre carrière dans le management au sein d'une entreprise générale. Quels sont les atouts de ce parcours pour la fonction d'architecte cantonal ?

Après mes études, j'ai travaillé en tant qu'architecte indépendant pendant presque huit ans. J'ai eu l'occasion de développer mes compétences sur plusieurs axes et d'acquérir la capacité de gérer des projets d'envergure sur l'entier de la procédure, de l'achat du terrain jusqu'à la remise de clés, en passant par la gestion du budget et même le management de la période de garantie. Les entreprises totales m'ont aussi appris à gérer des équipes et m'ont enseigné les principes du management au sein des entreprises. L'ensemble de mon parcours me donne une vision à 360 degrés dans le domaine de la construction.